

FLASH INFO

Sommaire

INPsy COVID-19	2
BeMyPsy : le bilan	3
Psychologues Éduc. Nat.	6
Code de déontologie	8
Appel à cotisations	8
Adhésion individuelle	9
Adhésion laboratoire	10

Directeur de la publication
René Clarisse, Président de la SFP

Rédacteur en Chef
Catherine Remermier,
Secrétaire Générale de la SFP

Réalisation
Suzanne Guillard, Trésorière,
Isabelle Saillot, Communication

La crise sanitaire a été un moment difficile pour la plupart d'entre nous, et – hélas – le reste encore aujourd'hui pour de nombreuses personnes.

Malgré tout, au cœur de cette période troublée, la SFP n'a pas relâché ses efforts pour soutenir et défendre la psychologie et les psychologues.

Ce numéro de notre Flash Info vous détaille les actions menées par la SFP ces dernières semaines, souvent en collaboration avec d'autres organisations de psychologues.

Pour celles et ceux qui ne l'ont pas encore fait, pensez à renouveler votre cotisation. Nous espérons que vous ferez une agréable lecture de ce dernier numéro.

La SFP



INPsy COVID-19 : un bilan très positif

Très rapidement après le début de la pandémie, plusieurs plateformes de téléconsultation psychologiques destinées aux personnels soignants et à la population ont vu le jour. La SFP, comme d'autres organisations, a été sollicitée pour apporter son soutien à ces initiatives. Elle n'a pas souhaité se positionner en instance de labellisation des psychologues, ni des plateformes, mais a préféré privilégier l'appel à la vigilance quant au respect du code de déontologie aussi bien du point de vue des psychologues que de la population (voir le communiqué de presse « Savoir à qui parler » sur notre site sfpsy.org).

La SFP a encouragé ceux de ses membres qui proposaient leurs services d'écoute à distance bénévolement pendant la durée du confinement après avoir vérifié que les modalités de leurs interventions seraient respectueuses de la déontologie.

La plateforme Bemypsy dans laquelle A. Molleron, membre du CA, était impliqué a été de celles-là. Le bilan fait apparaître 5000 appels et l'intervention bénévole de 200 psychologues (voir le bilan détaillé pages suivantes)

Comme elle l'avait annoncé, la plateforme a cessé ses activités au 21 mai. Cette initiative constitue une expérience de pratique psychologique à distance intéressante pour la réflexion et les échanges ultérieurs.



BeMyPsy / le bilan



Cette "action" d'écoute s'est située dans un temps limité et durant des circonstances exceptionnelles : urgence sanitaire, détresses psychologiques des publics et confinement au plus fort de la "crise du Covid 19". Elle s'est déroulée aussi dans des circonstances particulières, à savoir le bénévolat des psychologues-écoutants et la gratuité de l'accès pour tous.

L'action INPsy COVID-19 a donc commencé courant mars pour se terminer officiellement les 13 et 21 mai. Elle avait été initiée par Gilbert Lacanal (de Psychologues du Monde), Maria do Ceu Alves (de Psychologues du Monde également et de la Région Cerdagne et du Département 66, y œuvrant avec l'Association Chemin faisant), Antoine Molleron (de la SFP, Paris), et Senja Stirn (du Réseau National des Psychologues et ses collègues de la région du Grand-Est). Par ailleurs, se sont ralliées en partenariat/soutien à cette opération trois grandes organisations de psychologues, à savoir la SFP, le SNP, la FFPP.

Vous trouverez ci-après le bilan chiffré que le site BemyPsy (site support-plateforme informatique) a bien voulu nous communiquer à l'occasion d'une réunion de clôture de l'"action" et que nous tenons à remercier de nouveau ici. Le dispositif a permis non seulement de répondre et de suivre pendant quelque temps les personnes qui le souhaitaient mais également d'offrir un espace « d'accompagnement » aux psychologues / écoutants. 54,2 % des psychologues interrogés souhaitaient poursuivre l'expérience.

Sur le plan qualitatif, et pour résumer : les situations écoutées / "prises en charge" par visuo-consultations puis débriefées ont été fort variées, que ce soit en intensité ou en qualité/types de troubles, allant des mésententes de couples ou familiales (accrues ou initiées par la crise, ou accentuées du fait du confinement), jusqu'aux brutalités et violences infra-familiales, ou



BeMyPsy / le bilan (suite)

sur les enfants, (du fait de parents particulièrement désemparés suite à l'obligation qui leur était faite de prendre en charge sur la durée leurs enfants/adolescents à temps complet à la maison, y compris sur le plan scolaire) ; quelques acting adolescents (notamment corporels) ; des addictions, des problématiques liées aux divers handicaps, des explosions/crises émotionnelles et affectives ; quelques rares cas enfin de pathologies psychiques relevant clairement de la psychiatrie et de ses services, y compris par crainte du déconfinement, situations notées/orientées vers des prises en charges en présentiel.

Outre le site BemyPsy déjà cité, nous tenons à remercier ici tous les psychologues qui ont bien voulu s'associer et participer à cette action bénévole en prenant sur leur temps et leur énergie. Remercions aussi au passage la SFP pour avoir été la première des grandes Organisations de psychologues à avoir soutenu l'initiative d'être partenaire et sans y avoir mis de condition particulière.

Antoine Molleron, DAIP de la SFP.

BILAN DE L'ACTION INPsy COVID-19

200 PSY PARTICIPANTS

148 PSY PARTICIPANTS A la LIGNE VERTE du 09-74-191-800

RÉPARTITION FEMMES/HOMMES : 90/10

**NOMBRE DE PERSONNES PRISES EN CHARGE EN
TÉLÉCONSULTATION : 650**

**NOMBRE DE PERSONNES PRISES EN CHARGE AVEC LA LIGNE
VERTE : 5 000**

NOMBRE DE Psychologues ACCUEILLIS EN BRIEFING : 150



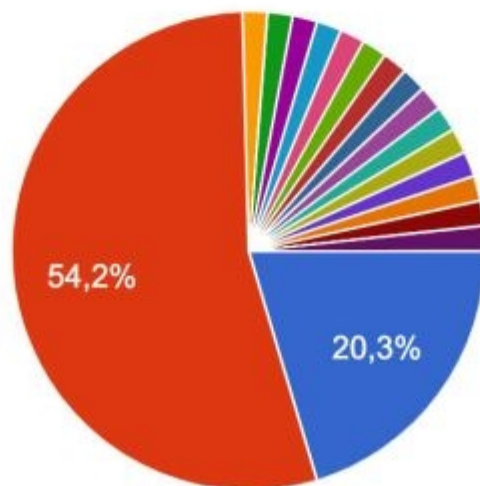
BeMyPsy / le bilan (fin)

LES ÉLÉMENTS LES PLUS UTILES À L'ACTION



FIN DE L'ACTION : POURSUITE DE LA LIGNE D'ÉCOUTE ?

54,2% DES PSYCHOLOGUES SONT FAVORABLES À UNE POURSUITE DE LA LIGNE D'ECOUTE JUSQU'AU 31 MAI



Psychologues de l'Éducation nationale

L'intérêt suspect de la cour des comptes pour les psychologues de l'Éducation nationale

Malgré la crise sanitaire, la cour des comptes a poursuivi ses travaux et publié en 3 mois, pas moins de 3 rapports qui concernent les Psychologues de l'Éducation nationale.

Le premier paru en février, concernant le bilan de l'application Parcoursup, met en évidence la fragilité du dispositif technique et met en garde contre un recours systématisé aux PIA 3 (projets d'investissements d'avenir) pour la mise en œuvre d'une politique nationale d'orientation qui doit garantir l'égalité de traitement de tous les élèves et étudiants sur tout le territoire. Mais ce rapport qui reconnaît l'importance d'interventions « en présentiel » pour aider les adolescents et les jeunes adultes à élaborer leur projet d'orientation, n'en déduit nullement qu'il faudrait augmenter les recrutements des PsyEN du second degré mais leurs horaires de travail ! (Rappelons que les recrutements de PsyEN n'ont cessé de baisser depuis 2017 alors qu'un PsyEN du premier comme du second degré, a déjà en charge 1500 élèves !)

Les PsyEN doivent assurer certaines missions en présence des élèves ou des équipes mais ils ont également à effectuer une série de missions supplémentaires, à savoir, la rédaction des écrits psychologiques (établissements de protocoles, cotation, comptes rendus et interprétation), la préparation des bilans et des réunions de synthèse, la consultation de documentation professionnelle, les activités d'études et de recherche (article 3 de l'arrêté du 9 mai 2017). La proposition de la cour des comptes porterait l'horaire des PsyEN à 44H par semaine !

Dans un autre rapport concernant la préparation du budget, la cour des comptes propose un transfert des emplois de PsyEN dans un chapitre réservé jusqu'à présent aux médecins, infirmier-ères et assistants-es de service social. Ceci pourrait paraître anecdotique si cette manœuvre ne mettait pas en cause l'existence des deux spécialités liées aux spécificités des publics et des missions particulières dans le premier et dans le second degré. Le Psychologue ne répond pas aux mêmes besoins et n'intervient pas de la même manière auprès d'enfants de 3 ans et d'adolescents de 15 ans ! Or, la cour des comptes ne cache pas sa volonté de vouloir mutualiser les emplois de ces deux spécialités et de dissocier l'élaboration des projets d'orientation de la psychologie ! 100 ans d'histoire balayés d'un trait de plume !



Psychologues de l'Éducation nationale (suite)

Ces craintes se sont trouvées vérifiées par **la publication d'un 3^{ème} rapport** en avril sur les médecins et les personnels de la santé scolaire. Ces préconisations, si elles étaient suivies, consisteraient à rabattre l'exercice des psychologues de l'Éducation nationale sur des tâches de dépistage et de suivi de certains publics jugés « à risques » et à redéfinir leurs missions au profit d'activités fixées par des conventions avec les ARS. Les PsyEN ne se reconnaissent pas dans une conception médicalisée de leur intervention dans l'École. En outre, la perspective d'une décentralisation du service de santé scolaire aux départements, annoncée par le premier Ministre en janvier, ferait passer le périmètre du transfert des fonctionnaires de 9000 à 20000 si les PsyEN et les Assistants de service social étaient inclus dans ce service de santé scolaire !



Cet intérêt soudain relève donc bien d'une logique comptable et malveillante à l'égard du service public. Les psychologues dans leur ensemble, n'ont rien à gagner à un appauvrissement des missions des PsyEN, à un accroissement du pouvoir médical sur leurs activités encore moins à un accroissement des inégalités dû à l'affaiblissement du service public. LA SFP participe au Groupe des 10 organisations de psychologues de l'EN qui réunit les syndicats et les associations professionnelles pour défendre la place et le rôle des PsyEN et intervient dans ce sens auprès des pouvoirs publics.

Catherine Remermier.



Réactualisation du code de déontologie : belle avancée !

Le Cerédépsy s'est donné pour mission de réactualiser le code de déontologie et de proposer une voie pour sa réglementation qui ne passe pas par un ordre.

Le travail concernant la réactualisation du code a été mené par un groupe réunissant des membres de presque toutes les organisations. Il a débouché sur une version réactualisée qui a été soumise aux organisations membres du cerédépsy.

La SFP a examiné l'ensemble de ces propositions, organisé des échanges au niveau du BN et proposé des modifications pour certains articles : clarification, ajouts en fonction de certaines situations ou dimensions non abordées, reformulation etc...Elles ont été communiquées le 25 mai et feront l'objet d'échanges lors d'une prochaine réunion le 4 Juillet.

Le travail très méthodique du groupe en charge de cette partie a permis une préparation efficace du travail de retour de chacune des organisations. Une nouvelle phase du travail est maintenant à conduire.

Catherine Remermier et Nicole Marut.

Appel à cotisations

Après cette période de confinement et déconfinement où la SFP est restée très active (site, communiqués de presse, flash infos...) nous vous sollicitons pour vous rappeler que la SFP ne vit que grâce aux cotisations de ses membres.

Voici donc l'appel à cotisations pour l'année 2020 (page suivante).

En espérant que chacun a pu se préserver en cette période difficile.

Salutations associatives.

Le Président
René Clarisse.



Adhésion individuelle à la SFP 2020

Le montant de la cotisation peut être, **selon certaines conditions et limites**, déductible de l'impôt sur le revenu

	SANS REVUE	UNE REVUE	DEUX REVUES
Membre (France)	100 €	165 €	195 €
Membre (étranger)	100 €	183 €	205 €
Membres d'une Organisation Associée (AFPSA, AFPEN, ACOP-F, APS, CoPsy SNES et SNUIPP, SFPS)	0 €	165 €	195 €
Étudiant, sans emploi	35 €	90 €	120 €
Retraité / Membre d'un Laboratoire adhérent à la SFP	90 €	135 €	165 €
Laboratoire	--	--	Inclus : 500 €

ORGANISATIONS ASSOCIÉES : À partir de janvier 2018, les membres des organisations associées deviennent (s'ils le désirent) membres à part entière de la SFP via leur organisation. *dans ce cas, merci de remplir le formulaire ci-dessous*

Cotisation de soutien à partir de 300 € (inclut l'abonnement aux 2 revues)

Adhésion d'un laboratoire de recherche ou d'une institution : 500 € (inclut l'abonnement aux 2 revues et de nombreux avantages tarifaires)

NOM : **Prénom** :

Organisation associée :

Adresse :

.....

Code postal : |_|_|_|_|_| **Pays** : **Ville** :

Téléphone 1 : **Téléphone 2** :

Adresse électronique (courriel) :@.....

Le bulletin est à renvoyer à : Suzanne GUILLARD - 53^{bis} rue du Puits Charles - 58400 LA CHARITÉ / LOIRE

Mode de paiement :

Un chèque bancaire, postal ou de caisse d'épargne joint.

Paiement en ligne par carte bancaire

La SFP étant de plus en plus souvent contactée pour avis, sur des thèmes de société, le BN souhaite se doter d'une liste de personnes ressources. C'est pourquoi votre domaine d'exercice nous sera utile.

Étudiant, préciser la formation suivie :

Si vous êtes **sans emploi**, préciser le dernier diplôme obtenu :

Affiliation à un département de la SFP :

Département de la recherche (DRP)

OU

Département des applications et interventions (DAIP)

Abonnement aux revues : je souhaite recevoir

Psychologie Française

Pratiques Psychologiques

Les 2 revues

PORTE FEUILLE DE COMPÉTENCES : Spécifier ici votre domaine d'exercice :

DATE ET SIGNATURE :



Adhésion des laboratoires à la SFP 2020

Le montant de la cotisation peut être, **selon certaines conditions et limites**, déductible de l'impôt sur le revenu

	SANS REVUE	UNE REVUE	DEUX REVUES
Membre (France)	45 €	165 €	195 €
Membre (étranger)	45 €	183 €	205 €
Retraité	45 €	135 €	165 €
Laboratoire	-	-	Inclus : 500€

ORGANISATIONS ASSOCIÉES : À partir de janvier 2018, les membres des organisations associées deviennent (s'ils le désirent) membres à part entière de la SFP via leur organisation. *dans ce cas, merci de remplir le formulaire ci-dessous*

Adhésion d'un laboratoire de recherche ou d'une institution : 500€ (inclut l'abonnement aux 2 revues)

NOM DU LABORATOIRE :		
<i>(directeur.trice)</i> NOM : Prénom :		
Institution de rattachement :		
Adresse :		
.....		
Code postal : _ _ _ _ _ _	Pays :	Ville :
Téléphone 1 :		Téléphone 2 :
Adresse électronique (courriel) :@.....		

Le bulletin est à renvoyer à : Suzanne GUILLARD - 53^{ème} rue du Puits Charles - 58400 LA CHARITÉ / LOIRE

Adhérer par internet : www.sfpsy.org onglet « Adhérer »

Mode de paiement :

Un chèque bancaire, postal ou de caisse d'épargne joint.

Un bon de commande.

Une carte bleue.

PORTE FEUILLE DE COMPÉTENCES (Spécifier ici votre domaine d'exercice) :

DATE ET SIGNATURE :

